

SEANCE DU 6 septembre 2016

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce premier conseil avec la nouvelle législature, la présidente salue la présence de :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames de la presse et le public

■ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h00

Avant de faire l'appel, la présidente procède à l'assermentation des deux conseillers absents lors de la séance d'installation du 9 juin, ainsi que d'un conseiller suppléant, qui remplacera M. Gilles Däscher qui a présenté sa démission pour raisons professionnelles. Il sera par conséquent remplacé par M. Didier Nuq, 1^{er} vient-ensuite de notre liste. La présidente invite MM. Johan Strömbom, Loïc Eichenberger et Didier Nuq à se présenter devant elle et demande à l'assemblée de se lever. Elle fait lecture de la promesse légale à la suite de quoi, chacun à l'appel de son nom lèvera la main droite et dira : « Je le promets »

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale, et à la Constitution du canton de Vaud. De maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance de votre pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique. D'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux, et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue, ou pourra vous attribuer. »

MM. Johan Strömbom, Loïc Eichenberger et Didier Nuq sont maintenant régulièrement installés en qualité de membres du conseil communal de St-Cergue pour une période de 5 ans et ceci jusqu'au 30 juin 2021 (applaudissements)

■ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés :	M. Arnaud André
	M. Jean-François Christen
	M. Frédéric Fluck
	M. Maurice Greppin
	Mme Francine Lang
	M. Jocelyn Pochelon
	Mme Lauren Troska

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

43 membres présents
7 membres excusés
0 membre non-excuse

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 43
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 42

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

▪ **Approbation de la 2^{ème} partie du procès-verbal de la séance d'installation du 09 juin 2016 faite par notre présidente.**

Rappel : pour toute rectification, elle doit être faite par écrit et adressée au président du conseil au plus tard, trois jours avant celui-ci
Une remarque nous est parvenue de M. Yves De Garrini, qui fait part de son désaccord : à la page 3, paragraphe 8, lors de sa proposition de présenter Mme Colette Nicolas-Petermandl la présidente a fait remarquer que : « La présidente rappelle que les commissions permanentes et les postes du bureau du conseil sont incompatibles ».

Il n'y a pas d'incompatibilité entre cette charge et le fait que Mme Colette Nicolas-Petermandl fasse partie du bureau en tant que scrutatrice suppléante selon notre règlement du conseil. Cela dit, tous les membres du bureau sont au clair avec le fait que l'un et l'autre ne vont pas bien ensemble, question de bon sens. De ce fait la phrase : « La présidente rappelle que les commissions permanentes et les postes du bureau du conseil sont incompatibles » sera donc rectifié du PV.

N'ayant plus de modification, la présidente procède au vote relatif à l'approbation de la 2^{ème} partie du procès-verbal du 09 juin 2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 09 juin 2016 par :

41 voix pour
01 voix contre
00 abstention

- **Correspondance du bureau du conseil communal**

La présidente passe ensuite à la lecture concernant la correspondance du conseil communal et les informations du bureau du conseil.

Il n'y a pas de correspondance. Par contre la présidente a reçu plusieurs appels de M. Patrick Grand, qui habite « Sous les Roches » et qui souhaite que la présidente nous informe à nouveau des problèmes concernant le chantier qu'il subit depuis quelques mois et pour lequel il a déjà été discuté au mois de juin. Entre les deux législatures, les municipaux se sont passés les dossiers, il est actuellement entre les mains de M. Gafner et M. Grand a été invité à poser ses questions directement à ce dernier. Le législatif ne pouvant pas se prononcer dans de tels dossiers

- **Communication concernant le conseil communal**

Communication de la présidente

La présidente a procédé le 11 juillet à l'assermentation de M. Dominique Gafner devant : le syndic, l'ensemble des municipaux, les secrétaires et une partie du bureau.

Vous avez reçu également des consignes, principalement destinées aux nouveaux conseillers. Il va de soi que si un conseiller prend la parole et qu'ensuite plus personne ne la demande, ce dernier pourra à nouveau parler.

A ces consignes, il faut également rajouter :

- de parler fort et lever bien haut la main, afin que les scrutateurs puissent bien voir tout le monde lors du comptage,
- si vous devez vous absenter durant le conseil, pour une raison telle qu'alarme pompiers, urgence médicale, urgence familiale etc., faites nous signe ainsi qu'à votre retour. Vous pourrez à nouveau siéger et participer au vote au prochain objet.
- lorsqu'il y a une information ou présentation, pour laquelle il ne peut y avoir ni discussion, ni vote, sachez que vous pouvez revenir dessus en fin de séance au dernier point de l'ordre du jour : les divers.

Un dernier mot pour les commissions, concernant la déontologie du travail. Les débats du conseil sont publics, par contre lorsqu'il s'agit de réunion de commission permanente ou ad'hoc, tout ce qui se dit est confidentiel et ne doit pas être divulgué, ni à vos conjoints, famille, etc., et si vous allez boire quelque chose vous ne continuez pas la discussion, afin que les personnes qui sont près de vous n'entendent pas. Merci donc à chaque membre de commission de s'en tenir à la confidentialité de tout ce qui est dit en séance de commission.

Pour la rédaction des rapports des commissions, pensez à suivre autant que possible : à l'objet, à ce qui est concerné, à la date, à l'énumération des personnes extérieures à votre comité, au nombre des participations, au préambule, au descriptif avec l'aspect financier, social, les commentaires et les conclusions avec les recommandations d'acceptation ou non du préavis, et les signatures des membres de la commission.

Il est souhaitable que les rapports des commissions soient déposés au bureau de la commune au plus tard 14 jours avant le prochain conseil. Cela dit, comme aujourd'hui, nous avons beaucoup de préavis, ce n'est pas grave si nous n'arrivons pas à respecter les 14 jours d'envoi, mais 10 jours, on fera avec, parfois on n'a pas tout en main et attendons que la municipalité nous donne le signalement final avant qu'on puisse finir d'établir l'ordre du jour.

Pour finir, un rappel important. Dans le règlement du conseil, il a été rajouté l'art. 55 « Récusation » ; celui-ci concerne un membre du conseil qui ne peut pas prendre part à une décision ou discussion, lorsqu'il a un intérêt, aussi bien personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Dans ce cas-là, il doit se récuser spontanément ou se faire récuser par un membre du bureau ou conseil

La présidente n'a plus de communication ni d'information, elle passe la parole à la municipalité

- **Informations de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic prend la parole

Dicastères

M. Pierre Graber salue l'ensemble de l'assistance pour ce premier Conseil de la nouvelle législature, et présente la nouvelle municipalité.

M. Dominique Gafner s'occupe de :

- de la police des constructions et des services industriels

M. Laurent Mathez s'occupe :

- des routes, de la voirie, des terrains, forêts, alpages, parcs et promenades, place de jeux

Mme Françoise Samuel qui a repris :

- le tourisme et les écoles, le social, la culture et les cultes

M. Paul Ménard qui s'occupe :

- des finances, de l'urbanisme et de la mobilité

M. Pierre Graber souhaite la bienvenue à tous les nouveaux qui assistent à leur premier conseil en espérant qu'on fera un bon travail ensemble et qu'on fera évoluer la commune dans le bon sens.

Il se présente à son tour. Il est le syndic de St-Cergue et s'occupe :

- de la représentation, des bâtiments communaux, des sports et de la police

Future école/UAPE

Pour la future école/UAPE du Vallon, nous avons un magnifique projet qui permettra de réunir les trois bâtiments actuels (containers UAPE, écoles de Jean-Jacques Rousseau et Basse-Ruche) qui seront tous dans le même bâtiment ici dans le Vallon. Pourquoi est-il situé ici ? Parce que cette école est destinée à des petits, qui ont de la peine à marcher, ils ont besoin d'aide ; la proximité du Vallon leur permet d'aller à la cantine sans passer le carrefour, sans qu'il y ait des voitures, c'est donc idéal pour des petits qui ont en plus accès à la salle de sport. Tout est donc regroupé sur un même site et cela va nous simplifier la vie dans le futur.

Ce projet, présenté lors du dernier conseil, a avancé très vite. Les plans ont été amenés au **STI** (Service Technique Intercommunal) pour la mise à l'enquête, nous avons la possibilité de faire 6 ou 8 classes ; nous avons prévu de faire un bâtiment qui peut être étendu par le futur et l'expansion se sera sur le toit, ce qui consiste à mettre un étage en plus. Il sera d'ailleurs mis à l'enquête pour son volume maximum, même si nous ne le réalisons pas. Notre commune fait partie d'un regroupement scolaire (AISGE) avec les 4 autres communes situées le long du chemin de fer jusqu'à Trélex. Le centre de l'AISGE est situé à Genolier et l'AISGE rachète les bâtiments scolaires, ce qui n'était pas le cas par le passé, ceux-ci appartenaient à la commune ; depuis le développement de Genolier au niveau scolaire, c'est l'AISGE qui rachète tous les bâtiments. Notre bâtiment va coûter entre CHF 5,7 mio pour la petite version et CHF 7 mio pour la grande version, et normalement il doit être racheté par l'AISGE, mais la lettre d'intention que nous avons déjà ne suffit pas, (AISGE) avec les 4 autres communes situées le long du chemin de fer jusqu'à Trélex. Le centre de l'AISGE est situé à Genolier et l'AISGE rachète les bâtiments scolaires, ce qui n'était pas le cas par le passé, ceux-ci appartenaient à la commune ; depuis le développement de Genolier au niveau scolaire, c'est l'AISGE qui rachète tous les bâtiments. Notre bâtiment va coûter entre CHF 5,7 mio pour la petite version et CHF 7 mio pour la grande version, et normalement il doit être racheté par l'AISGE, mais la lettre d'intention que nous avons déjà ne suffit pas, AISGE est une association intercommunale qui fonctionne comme ce conseil et il faut donc que le conseil intercommunal se prononce sur le rachat de cette école. Sans rentrer dans les détails, nous rencontrons un petit problème avec Harmos et l'idée initiale qui définissait les 4 premiers niveaux scolaires ici à St-Cergue, ensuite 4 niveaux à Le Muids et les 3 derniers niveaux à Genolier. Pour l'instant la commune d'Arzier est beaucoup plus en retard que nous sur le projet de Le Muids et il est possible que 6 classes ne suffisent pas pour le futur. Mais pour cela nous avons deux possibilités, soit faire directement le bâtiment à 8 classes et ça c'est l'AISGE qui le décidera, soit nous utiliserons la vieille école pour faire le tampon jusqu'à la construction de l'école de Le Muids.

Les plans détaillés seront faits pendant cet automne et cet hiver et nous reviendrons vers vous vers mars 2017 pour demander un crédit de construction de CHF 7 mio ou CHF 5,7 mio suivant la version qu'on va être obligé de construire, ensuite en avril il y aura l'octroi du permis de construire et le projet d'exécution sera prêt entre avril et juillet de l'année prochaine et ensuite nous pourrons réaliser ce projet qui durera 18 mois, depuis juillet de l'année prochaine jusqu'en fin 2018.

Notre nouvelle législature a commencé dans des conditions un peu chaotiques, notre secrétaire du greffe et notre boursier communal sont accidentés, je remercie M. Christian Briacca et Mme Eliane Sottas qui doublent leurs tâches de travail et dès le 12 septembre nous aurons l'aide de Mme Frédérique Vol, qui viendra trois jours par semaine.

Il faut parler de la police. La police dans notre village comprend 5 niveaux :

- 1^{er} niveau : la police population. Vous avez sûrement déjà vu aux entrées du village ces panneaux. Il s'agit en fait de la population qui relate, par tél. ou mail à la police, s'il se passe quelque chose d'anormal, c'est donc la population qui est responsable

- 2^{ème} niveau : ASP (assistant de sécurité public). Pour rappel, les deux ASP qui nous avions ont été licenciés, car partagé entre 5 communes, avec 10 chefs sur le dos, ce qui était ingérable. En attendant de trouver une nouvelle solution ASP, nous avons engagé M. Jean-Claude Kupferschmid, qui fera le lien en attendant les nouveaux ASP et en attendant que nous discussions entre les 5 communes pour savoir quelle décision nous allons prendre à ce sujet
- 3^{ème} niveau : la sécurité privée faite par le SIR, ils font des patrouilles aléatoires jour et nuit service sur mandat
- 4^{ème} niveau : la gendarmerie mobile. Il s'agit d'un bus qui se parkera à côté de l'administration communale et qui viendra 2 demi-journées par mois, les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, dès le mois d'octobre. En hiver comme il fera très froid dans le bus, ces policiers seront dans le local de police qui se trouve sous l'administration
- 5^{ème} niveau : la gendarmerie vaudoise, que nous avons déjà vu en activité sur le rond-point ou en bas de la côte, et qui est aux aguets sachant que le poste de douane de La Cure est une vraie passoire et qu'il y a vraiment quelque chose à faire à ce niveau-là. Cette patrouille vient de Bursins.

La police mobile : leur niveau est supérieur à celui des ASP ou des employés communaux et peuvent de ce fait investiguer beaucoup plus loin. Si vous devez remplir des papiers, tels dépôt de plainte, objets perdus/trouvés, etc. Le bus est aussi là pour ça. Pour rappel ils seront présents les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois dès octobre.



Missions de la Gendarmerie territoriale

De manière générale, la Gendarmerie vaudoise surveille, prévient et intervient sur l'ensemble du canton de Vaud.

La Gendarmerie territoriale assure les tâches de proximité, d'investigation, d'assistance et agit en matière de prévention de la criminalité, y compris les spécificités liées à chacun des districts du canton.



Arrière-plan en bleu, d'ailleurs, le bus se déplace dans l'entier du territoire sous la responsabilité de la Gendarmerie vaudoise.

Arrière-plan blanc, personnel à pied ou à vélo, conseils de prévention ou tâches de l'équipe du poste mobile sont variés.



Il assure l'ensemble des prestations fournies par un poste de gendarmes.

Objectifs du poste mobile

- Établir les liens de proximité avec les citoyens.
- Échanger avec les habitants les communes visitées afin d'identifier les problèmes et besoins.
- Renforcer la visibilité policière par une présence régulière sur le terrain.
- Permettre aux citoyens d'obtenir divers documents, ainsi que formulaires objets trouvés/perdus ou dépôt d'une plainte pénale.



LA GENDARMERIE

Coordonnées de la Gendarmerie vaudoise: 021 261 11 11



Accueil
Accueil
Accueil
Accueil
Accueil
Accueil
Accueil
Accueil

Fête nationale 2017

Pour le 1^{er} Août 2017, nous aimerions créer un comité d'organisation et les intéressés, parmi vous, sont priés de s'inscrire auprès du greffe ou par email à commune@st-cergue.ch.

Jusqu'à présent c'est très souvent Mme Eliane Sottas qui se chargeait de l'organisation du 1^{er} août, mais comme elle en a fait à peu près 40, le moment est donc venu de l'aider et de prendre le relais par un nouveau comité d'organisation.

Merci pour votre attention

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale prend la parole

Manifestations

Mme Françoise Samuel salue ensemble de l'assistance et présente les prochaines manifestations :

- 17 – 18 septembre rencontre des bergers, alpages de la Dôle
- 24 septembre, 29^{ème} désalpe de St-Cergue
- 30 septembre – 1^{er} octobre, Fête de la Vigne à Nyon
- 30 septembre – 1^{er} octobre, Les Entractés avec leur pièce de théâtre
- 8 octobre, souper de soutien à Samantha Gilliéron championne de Snow board, à Trélex
- 8 – 23 octobre, Biennale internationale de la céramique, grand évènement culturel avec des créations artistiques tout-à-fait spéciales
- 4 – 5 novembre, Art-titude
- 4 novembre, les résultats du concours du village fleuri au Vallon
- 12 et 18-19 novembre, soirées annuelles du chœur mixte, Chante-Jura
- 26-27 novembre, le marché de Noël
- 3 décembre, le Téléthon
- 10 décembre, le verre de l'amitié organisé par la Société de Développement
- 24 décembre, descente aux flambeaux et arrivée du Père Noël

Patrouilles

Patrouilleuses supplémentaires. Comme vous le savez certainement, nous avons trois patrouilleuses aux trois carrefours du village aux heures cruciales où les élèves passent quand ils vont et reviennent de l'école. Nous ressentions au sein de la municipalité que nous étions moralement responsables des enfants qui nous sont confiés pour toute la journée, c'est-à-dire qui vont à la cantine scolaire à midi ; dans ce cas-là, les parents n'ont pas le choix d'amener eux-mêmes leurs enfants en voiture s'ils le souhaitent. Nous sommes spécialement responsables et il y a bien sûr des enfants qui vont de Basse-Ruche à la cantine et inversement qui reviennent. Nous avons donc installé une quatrième patrouille, qui est mobile et accompagne les élèves sur ce trajet.

Sortie des Aînés

Nous organisons une sortie pour les Aînés, c'est-à-dire les habitants de 70 ans et plus. Elle aura lieu le 23 septembre et nous irons en Suisse alémanique, vers Bienne et Soleure et entre deux, il y aura un trajet en bateau, une croisière.

Pistes de ski du village

Pour rappel, la commune de St-Cergue, ainsi que la plupart des villages aux alentours ont cédés leurs actions Télé-Dôle au Conseil Régional. Le but étant de trouver un gestionnaire qui gèrerait le domaine de La Dôle en même temps que le domaine français. On pensait que ce serait la Sogestar et nous avions eu l'assurance qu'ils reprendraient aussi les pistes de St-Cergue. La situation actuelle fait que le contrat Télé-Dôle Sogestar ne porte que sur les pistes de La Dôle et du domaine français, mais contre toute attente, la Sogestar a refusé de s'occuper de gérer les pistes de St-Cergue. Nous nous trouvons donc avec la gestion des pistes du village non assurée. Actuellement, nous sommes en pourparlers avec le Conseil Régional. Notre but est de trouver un compromis financier satisfaisant ; nous nous rencontrons demain et les pourparlers seront plus compliqués que ça. Quoi qu'il en soit, la municipalité pense qu'il est extrêmement important de garder les pistes du village, cela pour diverses raisons : pour la vie village, pour l'identité, l'âme du village, nous voulons garder le statut de station touristique ; c'est important pour l'ouverture des commerces, pour l'atmosphère du village pour le fonctionnement des restaurants, il y a surtout le ski nocturne qui est très important, cela permet à des personnes qui viennent skier de découvrir notre village et revenir en été faire des randonnées et consommer dans les restaurants et magasins. Il y a également des locations du Vallon qui sont dues au fait que des classes entières viennent de Genève ou environs pour skier ici. Et bien sûr c'est très important que les pistes vivent pour que nous ne sombrions pas dans un village qui ne serait plus qu'une cité dortoir. Nous vous tiendrons au courant du développement de ces négociations, mais quoi qu'il en soit, nous tenons fortement aux pistes de St-Cergue.

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et passe la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal prend la parole

Routes

M. Laurent Mathez salue l'assemblée et informe qu'il s'est principalement occupé des routes. Il relève le goudronnage du ch. Carroz-Delay qui devait être fait depuis longtemps. Les grilles du village ont également été refaites. Plusieurs routes et chemins seront également goudronnés, afin de reboucher les trous.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et passe la parole à M. Paul Ménard, lequel n'a pas d'information, ainsi qu'à M. Dominique Gafner, qui n'a pas non plus d'information.

La présidente passe au point suivant.

- **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour :

à l'unanimité

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Préavis N° 08/2016

Demande d'autorisation générale de vendre les terrains en droit distinct permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche

La présidente donne la parole à M. Dominique Gafner, qui ne souhaite rien ajouter.

La présidente donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

M. Denis Berger explique qu'il est courant en début de chaque nouvelle législature, qu'il y ait toute une série de préavis que présente la municipalité, qui sont des autorisations générales d'entreprendre certaines démarches. Ce préavis no 8 est le premier d'une série qui va jusqu'à 16. La commission des finances a passé en revue tous ces préavis et elle peut vous assurer que la demande de la municipalité est conforme à la Loi sur les communes vaudoises et que les compétences demandées relèvent de l'autorité courante d'un exécutif et que ces autorisations seront valables pour la durée de la législature. D'autre part la municipalité a exprimé sa volonté de tenir le conseil communal informé pour toutes les autorisations accordées et qui seraient utilisées durant la législature. Ce n'est donc pas un chèque en blanc qui est donné à la municipalité, mais c'est une manière de travailler de manière souple et en nous tenant au courant pour tout ce qui concerne les autorisations demandées. En conséquence, la commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis no 8, mais aussi les préavis 9 à 16, et ne reprendra pas la parole pour les décisions des préavis suivants, en espérant que les conseillers suivront leurs recommandations et accepteront ces différents préavis.

La présidente remercie de M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 08/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 08/2016.

Demande d'autorisation générale de vendre les terrains en droit distinct permanent (DDP) ainsi que les parcelles en commun pour les quartiers de Guinfard et Basse-Ruche

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de vente des terrains en DDP au prix de :

CHF 250.- minimum par m2 pour les Pralies.

CHF 300.- minimum par m2 pour le reste de la Commune,

de fixer le prix des parts en copropriétés

pour : Guinfard II : CHF 12'670.-

Basse-Ruche : CHF 22'760.-

d'utiliser le produit de la vente pour financer des investissements liés au patrimoine administratif ou pour amortir la dette.

D'accepter par :	40 voix pour
	00 voix contre
	02 abstentions

▪ Point n° 2 de l'ordre du jour

Préavis N° 09/2016

Demande d'autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 09/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 09/2016.

Demande d'autorisation sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas, ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de CHF 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières, dans une limite de CHF 100'000.- (cent mille) par cas ainsi qu'une autorisation d'aliénation pour les immeubles dans une limite de CHF 600'000.- (six cent mille), charges éventuelles comprises.

la durée des droits de superficie concédés sera de 50 (cinquante) ans au maximum lors de la signature et renouvelable par période de 30 (trente) ans au maximum.

le prix de base sera au minimum de CHF 3.- le m2. Ce prix correspond à l'indice des prix de la consommation du mois de décembre 1990, soit 124.7 points (base 1982), et indexable selon l'acte constitutif ou l'acte modificatif. Un rabais de CHF 0.50 / m2 sera accordé pour les terrains hors zone à bâtir.

D'accepter par :

41 voix pour
00 voix contre
01 abstention

▪ Point n° 3 de l'ordre du jour

Préavis N° 10/2016

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas

La présidente donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Ce préavis est aussi repris de l'ancienne législature, simplement il a été haussé de CHF 20'000.- à CHF 50'000.-. Pourquoi ce montant ? Car, par exemple, lors de la fuite d'eau à l'entrée du village qui a coûté à peu près ce montant, ça nous permet une plus grande réactivité d'avoir au moins les compétences pour CHF 50'000.-

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

Petite rectification, le montant a en fait été augmenté de CHF 40'000.- à CHF 50'000.-, soit de 25 %

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 10/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 10/2016.

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis N° 11/2016

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 11/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 11/2016.

Autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement à demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis N° 12/2016

Compétence financière extra budgétaire de CHF 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 12/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 12/2016.

Compétence financière extra budgétaire de CHF 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de donner à la municipalité la compétence financière extra budgétaire de CHF. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis N° 13/2016

Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisse domiciliés dans le Canton de Vaud ; autorisation, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 13/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 13/2016.

Autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisse domiciliés dans le Canton de Vaud ; autorisation, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud,

d'autoriser la municipalité, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

D'accepter par :

41 voix pour

- voix contre

1 abstention

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis N° 14/2016

Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 14/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 14/2016.

Autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que de modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

D'accepter par :

41 voix pour

- voix contre

1 abstention

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis N° 15/2016

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 15/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 15/2016.

Autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de CHF 20'000.- (vingt mille) par cas

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 9 de l'ordre du jour

Préavis N° 16/2016

Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions

La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 16/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 16/2016.

Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité une autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 10 de l'ordre du jour

Préavis N° 17/2016

Demande de crédit de CHF 31'820.- destiné à la création / réparation de caniveaux eaux claires

La présidente donne à parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

M. Pierre Graber, qui n'est plus en charge du dicastère des routes, précise que les demandes ont été faites durant ces 4 dernières années par des personnes, qui se trouvent incommodées par de véritables ruisseaux qui ruissellent des petits chemins et qui arrivent dans leurs garages ou entrées. Et qu'il faudrait canaliser dans des caniveaux. Cet objet n'ayant pas été prévu au budget, il donne lieu à ce préavis

La présidente remercie M. Pierre Graber et ouvre la discussion sur le préavis N° 17/2016

La présidente donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Maria-José Hautier prend la parole

Q : ce préavis concerne-t-il, entre autres de la maison où vit la famille Möckel ? (Oui). En fait tous les gravats qui arrivent chez eux proviennent du chemin des Fayards. Or un gros chantier est prévu au no 2 et se demande s'il est bien raisonnable d'entreprendre des travaux avant cet important chantier.

La présidente remercie Mme Maria-José Hautier et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

R. M. Pierre Graber répond que le caniveau est prévu de l'autre côté de la route et qu'il ne sera pas directement impacté par le chantier. Par contre le problème de chemin des Fayards n'est toujours pas résolu et il est actuellement en main de la justice ; il s'agit en effet d'un chemin privé et il y a du tout-venant qui passe sur la route à chaque pluie, ainsi que l'eau qui ruisselle dans cette ancienne usine électrique, donc ce caniveau ne résoudra que la moitié des problèmes. La date des travaux n'est pas encore connue, il est possible que ce ne soit pas pour cette année.

La présidente remercie M. Pierre Graber

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 17/2016.

Demande de crédit de CHF 31'820.- destiné à la création / réparation de caniveaux eaux claires.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de création / réparation de caniveaux eaux claires,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 31'820.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve affectée 9280.35 au bilan.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 11 de l'ordre du jour

Préavis N° 18/2016

Demande de crédit de CHF 29'063.- destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de l'ancienne école/bibliothèque

La présidente donne à parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

M. Pierre Graber espère que ce préavis sera accepté, car les travaux sont déjà faits. Il a fallu travailler dans l'urgence car les locataires de cet appartement partaient en vacances cet été, et il a fallu rénover leur salle de bain pendant ce temps. La salle de bain n'avait pas été rénovée durant les 40-50 dernières années.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

M. Denis Berger pense que le rapport de la commission des finances est suffisamment détaillé, et voulait simplement préciser que cette procédure n'est pas habituelle de la part de la municipalité, c'est la raison pour laquelle la commission a accepté l'investissement de CHF 50'000.-, du préavis N° 10/2016, pour les cas urgent et que la municipalité, lors du dernier conseil de la dernière législature, avait discuté avec la commission des finances, sachant que ce serait quasiment la même commission et avait demandé comment procéder, nous avons recommandé de faire ces travaux durant l'été et de présenter cet objet après les travaux, de manière à régulariser la comptabilité de la commune.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 18/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 18/2016.

Demande de crédit de CHF 29'063.- destiné à la rénovation de la salle de bain et de la porte de cave de l'appartement de l'ancienne école/bibliothèque.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre en urgence les travaux destinés à la rénovation de la salle de bain et de la porte de la cave de l'appartement de la vieille école/bibliothèque,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 29'063.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

D'accepter par :

40	voix pour
00	voix contre
02	abstentions

Point n° 12 de l'ordre du jour

Préavis N° 19/2016

Demande de crédit de CHF 77'153.- destiné au goudronnage du parking de la buvette Espace Basse-Ruche

La présidente donne à parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Ce préavis est une demande, de l'Espace Basse-Ruche, d'avoir un parking goudronné. Vous allez penser que c'est du luxe de goudronner un parking pour une somme pareille, mais en fait nous sommes en zone S3 et avons dû mandater un bureau de génie civil qui a fait un projet avec canalisation de l'eau de ruissellement et décanteur d'huiles, etc., afin qu'il n'y ait absolument aucune trace d'huile qui parte dans la nature. Toute cette eau filtrée est ensuite ré-infiltrée dans l'humus. Il s'agit donc d'un goudronnage compliqué, avec des pentes bien spécifiques qui dirigent l'eau vers ces canaux, raison du coût élevé des travaux.

En compensation de cette somme, nous avons demandé une augmentation de loyer à notre locataire de l'espace Basse-Ruche. Il a accepté un certain montant et nous allons aussi essayer de déposer une demande au Conseil régional, entre autres le « FRET », fond pour les équipements touristiques, pour une participation à cet investissement. Nous ne pouvons bien sûr pas demander à notre locataire de payer l'entier de cet investissement, sachant que c'est immobilisé et que si le locataire change, il ne pourra pas partir avec le parking. Raison pour laquelle c'est principalement la commune qui paye. Quels sont les avantages : c'est beaucoup plus propre pour les gens qui vont au restaurant, l'hiver il sera plus facile de déneiger, puisque la lame enlevait une partie du tout-venant et qu'il fallait refaire le parking au printemps, et la neige pourra être récupérée pour les pistes, puisqu'elle sera propre.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

La commission des finances vous recommande d'accepter ce préavis et aimerait juste apporter une précision que le syndic leur a donné cette semaine. Le préavis parle d'une augmentation mensuelle de CHF 400.- et le montant exact est de CHF 250.- par mois, c'est un peu moins, mais nous soutenons la municipalité dans sa motivation et son argumentation.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et ouvre la discussion sur le préavis N° 19/2016

La présidente passe la parole à M. Pierre Martin

M. Pierre Martin prend la parole

Q : Quelle est la surface du parking ?

La présidente remercie M. Pierre Martin et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

R : Je n'ai pas l'information ici, elle se trouve sur le devis

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Maria-José Hautier prend la parole

Q : si j'ai bien compris, l'espace Basse-Ruche appartient à la commune, et il est d'usage que la commune fasse le parking, alors qu'il est exclusivement réservé à la buvette et que si des promeneurs souhaitent s'y garer, ils ne peuvent pas, alors que c'est la communauté qui va payer le parking.

La présidente remercie Mme Maria-José Hautier et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

R : vous avez tout-à-fait raison, l'espace Basse-Ruche appartient à la commune, mais en tant que locataire il a entière liberté de décider de ce qu'il fait du domaine. Nous n'avons pas demandé le droit de pouvoir mettre des promeneurs, ou des personnes qui font des raquettes l'hiver. La commune n'a pas de droit spécifique.

R : pour répondre à M. Pierre Martin, mes collègues ont mesuré avec le logiciel SIT, la surface est de 730 m2.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Johan Strömbom

M. Johan Strömbom prend la parole

Q : une question par rapport à l'entretien de ce parking sur la durée ; s'il y a des trous, par exemple, est-ce que ça va être repris dans l'amortissement futur de ce parking ?

La présidente remercie M. Johan Strömbom et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

R : en fait l'entretien de la route qui mène de Basse-Ruche a déjà été fait l'année passée, nous avons entièrement goudronné et c'est à la charge du compte « routes ». Donc s'il y a un trou dans le futur sur ce parking, ce sera pris en charge par le budget : entretien des routes, comme toutes les routes du village.

La présidente remercie M. Pierre Graber

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 19/2016.

Demande de crédit de CHF 77'153.- destiné au goudronnage du parking de la buvette Espace Basse-Ruche.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de goudronnage du parking de la buvette « Espace Basse-Ruche »,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 77'153.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement en 20 ans par prélèvement sur le compte de réserve amortissements/investissements futurs 9282.01 au bilan.

D'accepter par :

34	voix pour
01	voix contre
07	abstentions

Point n° 13 de l'ordre du jour

Préavis N° 20/2016

Demande de crédit de CHF 54'216.- destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine

La présidente donne à parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Comme vous le savez, le train du Nyon-St-Cergue fait la une des journaux, peut-être une fois par année, avec une voiture qui se retrouve sur le trajet des locomotives, ceci malgré le fait que l'essentiel des passages à niveau sur le territoire de la commune soient sécurisés. Aujourd'hui, il reste 2 endroits non sécurisés avec des barrières.

Si nous parlons du passage de la Givrine, c'est parce qu'il s'agit d'un lieu régulièrement fréquenté, que ce soit avec le restaurant de la Givrine, ou même si illégal pour les chalets qui se trouvent sur les hauts ; ce passage à niveau doit être sécurisé en fonction de l'ordonnance des chemins de fer de 1983. Le propriétaire, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sera le Nyon-St-Cergue, qui est propriétaire du passage à niveau ; dans ce cas, une entente qui a été signée entre les 5 communes qui vont profiter de ce passage à niveau, y compris une contribution de l'ancien propriétaire du restaurant de la Givrine. Nous faisons face à une obligation légale qui devait voir le jour au plus tard en 2014, mais qui sera réalisé encore dans le courant de cette année. C'est pourquoi nous vous présentons ce préavis aujourd'hui, les autres communes sont également en train de passer le même type de préavis, soit cette semaine ou au cours des prochaines semaines pour ainsi contribuer à cette participation commune.

La présidente remercie M. Paul Ménard et ouvre la discussion sur le préavis N° 20/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote relatif au préavis N° 20/2016.

Demande de crédit de CHF 54'216.- destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter un crédit de CHF 54'216.- TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir la somme de CHF 54'216.- TTC sur une durée de 10 ans, par prélèvement sur le compte de réserve 9282.01 pour investissements/amortissements futurs au bilan.

D'accepter :

A l'unanimité

Point n° 14 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers

La présidente donne la parole à Mme Murielle Jelk

Mme Murielle Jelk prend la parole

Q : fait référence à la présentation qui avait été faite de la nouvelle école et a retenu deux choses : la première, elle trouve dommage que l'on n'ait pas profité de cette construction pour faire un couvert utilisable lors de fêtes, comme la désalpe, la mi été, le 1^{er} Août, etc., plutôt que de devoir toujours mettre cette tente, on aurait pu se permettre cette dépense, vu l'état réjouissant de nos finances l'année passée.

On pourrait peut-être prévoir quelque chose. La 2^{ème} chose, lors des différentes discussions que nous avons eues par rapport à l'école, on avait soulevé le problème que les différentes associations de la commune, que ce soit culturel ou autre, étaient en manque de locaux. Il était peut-être envisageable de prévoir quelque chose en parallèle de la création de cette nouvelle école, avec des locaux de stockage qui pourraient être loués ou prêtés aux différentes associations.

La présidente remercie Mme Murielle Jelk et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

R : explique qu'effectivement ces deux objets faisaient partie du cahier des charges, qui a évolué au cours de la maturité du projet. Initialement, il devait y avoir un parking dessous, avec des locaux de stockage, l'UAPE par-dessus, puis l'école. Malheureusement ce projet prenait trop de place et l'architecte n'a pas trouvé judicieux qu'on mélange les voitures avec les enfants, de plus les accès auraient coûté très chers avec des tunnels, etc. afin de protéger les enfants et leur espace de vie. C'est pourquoi nous sommes passés à un projet, sans parking et sans voiture, qui dit sans parking dit sans stockage. Le chauffage à distance qui doit être rénové devait également se trouver dans l'école. Finalement tout cela a disparu. Par contre, il y aura des locaux de stockage pour l'école et l'UAPE, et nous espérons qu'une partie pourra être utilisée pour le stockage de la commune et que cela libérera des locaux dans le Vallon, ça c'est la première possibilité. Comme vous le savez, nous avons l'intention de construire un parking, devant La Licorne, nous vous avons également montré le projet lors du dernier Conseil ; ce parking de 100 places aura deux étages couverts et un étage à l'air libre, et on espère que dans les deux étages couverts il y aura aussi la possibilité de faire des box ou de faire des locaux de stockage, entre autres pour la voirie. Pour les sociétés, ce sera peut-être un peu loin, mais peut-être que l'on pourra utiliser certaines parties du stockage de la commune et laisser un peu de place au Vallon.

En ce qui concerne le couvert, dans le premier projet, l'UAPE prenait toute la place devant le Vallon et cela permettait de mettre une toile de tente devant le Vallon, mais ensuite il y a été décidé de garder la vue sur la ferme depuis le village et du coup, comme l'école est décalée par rapport au Vallon, nous n'avons plus la possibilité de mettre cette toile de tente entre les édifices. Par contre, on pourra peut-être trouver une autre solution, par exemple comme dans les restaurants qui ont une toile de tente qui se déplie et qui pourrait être utilisée comme tente. Il est vrai que c'est un vrai problème, puisque nous mettons chaque année CHF 5'000.- en location d'une tente pour le 1^{er} Août et pour la désalpe, ce qui fait qu'en dix ans c'est CHF 50'000.- qu'on pourrait mettre dans une structure solide. Je rejoins donc tout-à-fait votre avis ; la municipalité va essayer de trouver une autre solution.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Yves De Garrini

Q : je reviens sur le préavis N° 19/2016, espace Basse-Ruche, et constate que le loyer est extrêmement bon marché, puisqu'il n'a pas été indexé depuis plus de 10 ans. Compte tenu du potentiel commercial de ce lieu, pour lequel je félicite le tenancier, ainsi que son prédécesseur, je pense qu'il faudrait aborder une réflexion pour rétablir un peu l'équilibre.

La présidente remercie M. Yves de Garrini et passe la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, syndic

Q : je reconnais que le loyer est très bon marché, mais il ne faut pas oublier que le tenancier de Basse-Ruche met énormément d'argent dans les infrastructures ; par exemple le bâtiment du stand de tir, où les gens sont couchés pour tirer, il a entièrement rénové la charpente plus le toit à ses frais et il a installé une nouvelle cuisine dans la buvette aussi à ses frais. La municipalité n'a en fait que peu investi à l'espace Basse-Ruche, cette année dans le démoussage du toit, l'an dernier nous avons investi dans le changement d'un cumulus d'eau chaude écologique. Le tenancier investit énormément dans les bâtiments pour leur rénovation et c'est pour cela que le loyer est bon marché. C'est un équilibre entre ce qu'il investit et ce que nous encaissons.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. James Alexander

M. James Alexander prend la parole

Q : je souhaite revenir sur la halte des Cheseaux. Actuellement lorsque l'on vient depuis le quartier des Cheseaux-Dessous, il faut traverser la route cantonale. Il n'y a pas de passage pour piétons, il n'y a pas de passage ni sur voie, ni sous voie, il y a un grand risque d'accident.

La présidente remercie M. James Alexander et passe la parole à la municipalité

M. Paul Ménard, municipal

R : je vais reprendre ce qu'a dit Mme Murielle Jelk, à savoir que nos finances sont au beau fixe, nous avons quand même des projets d'investissement ambitieux pour cette législature. Effectivement cette question du passage entre ces deux quartiers est problématique et nous en sommes conscients. Cela fait partie du plan d'investissement qui sera présenté au cours du conseil communal d'octobre ou décembre dans le cadre de la détermination du plafond d'endettement de la commune. Il y aura beaucoup d'investissement à faire durant les prochaines années : l'école, heureusement, sera reprise par l'AISGE, la réfection des routes, la mobilité autour de la Gare, la sécurisation du passage Carroz-Delay, l'aménagement du plan de la Gare, etc., etc. et donc y compris ce projet de rond-point, non seulement pour les piétons, mais également lorsqu'on se rend à la déchetterie on a toujours l'inquiétude de se faire rentrer dedans. L'objectif est aussi dans le futur, de cette législature, de sécuriser ce passage qui permet d'aller à la gare des Cheseaux.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. De Garrini

M. Yves De Garrini remercie la présidente d'avoir dit qu'il n'avait pas tout-à-fait tort, vis-à-vis de sa remarque envoyée par courrier et expliquée en début de séance, ce qui l'a particulièrement impressionné.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et rappelle la date des prochains conseils, **soit le 11 octobre et le 6 décembre**. Pour le conseil du 11 octobre, la salle du Vallon sera occupée par la biennale de la céramique, et que par conséquent, celui-ci se tiendra dans la salle polyvalente qui se trouvent en dessous, à côté de la cuisine, un panneau seront placé à cet effet.

La présidente clôt la séance à 21h47.

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire


Maria-José Hautier

